

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving Public Works and Government
Services Canada/Réception des soumissions Travaux
publics et Services gouvernementaux Canada
800 Burrard Street, 2nd Floor
800, rue Burrard, 2e étage
Vancouver, BC V6Z 0B9
Bid Fax: (604) 775-7526

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise
indicated, all other terms and conditions of the Solicitation
remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire,
les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Public Works and Government Services Canada -
Pacific Region
800 Burrard Street, 12th Floor
800, rue Burrard, 12e étage
Vancouver, BC V6Z 0B9

| | |
|--|---|
| Title - Sujet Production Printers | |
| Solicitation No. - N° de l'invitation 45045-130009/A | Amendment No. - N° modif. 002 |
| Client Reference No. - N° de référence du client 45045-130009 | Date 2013-07-11 |
| GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$VAN-577-7023 | |
| File No. - N° de dossier VAN-3-36047 (577) | CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME |
| Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2013-07-24 | Time Zone Fuseau horaire Pacific Daylight Saving Time PDT |
| F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/> | |
| Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Dobson, Krista | Buyer Id - Id de l'acheteur van577 |
| Telephone No. - N° de téléphone (604) 775-7088 () | FAX No. - N° de FAX (604) 775-7526 |
| Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: | |

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

| | |
|--|--|
| Delivery Required - Livraison exigée | Delivery Offered - Livraison proposée |
| Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur | |
| Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur | |
| Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie) | |
| Signature | Date |

La présente modification a pour but de répondre aux questions des entreprises et de faire quelques changements à la DDP à la suite de ces questions.

QUESTIONS ET RÉPONSES:

Q7. TPSGC envisagerait-il de reporter d'une semaine la date de clôture?

R7. Oui, la date de clôture de l'invitation à soumissionner sera modifiée et fixée au 24 juillet 2013, 14 h (HNP). Voir la révision n° 1 ci-dessous.

Q8. En ce qui concerne l'annexe A, page 20, pouvez-vous préciser ce que vous entendez par réétiquetage? Quelle capacité recherchez-vous? S'agit-il de changer les paramètres ou les propriétés du fichier?

R8. Si une tâche est envoyée par un poste de travail et réimprimée ultérieurement, l'opérateur doit pouvoir changer les propriétés de la tâche à partir du contrôleur de l'imprimante.

Q9. En ce qui concerne les annexes B et C, TPSGC permettrait-il au fournisseur de présenter d'autres soumissions?

R9. Il n'y a pas de restrictions quant au nombre de soumissions qu'un fournisseur peut présenter en réponse à la demande de soumissions.

Q10. TPSGC permettra-t-il au fournisseur de présenter une soumission concernant des appareils remis en état ou nouvellement réusinés?

R10. Les conditions générales supplémentaires 4001 02 (2010-01-11) Matériel neuf exigé stipulent ce qui suit :

1. Tout le matériel fourni par l'entrepreneur, y compris les pièces utilisées pour la prestation du service de maintenance du matériel en vertu de la partie V, doit être neuf et n'avoir jamais servi. Le matériel doit également :
 - a. être couramment offert dans le commerce; autrement dit, il doit être constitué d'équipement standard ne nécessitant aucun travail supplémentaire de recherche et de développement;
 - b. être un modèle toujours produit par le fabricant au moment de la livraison; et
 - c. correspondre à la dernière version des spécifications applicables ou au numéro de pièce applicable du fabricant au moment de la livraison.
2. Sauf disposition contraire dans le contrat, le matériel et les pièces qui ont été remis à neuf ou qui ont été certifiés de «qualité équivalente à celle du matériel neuf» ne sont pas acceptables, y compris pour le service de maintenance du matériel.
3. En fournissant le matériel, l'entrepreneur garantit que le matériel n'est pas contrefait, ce qui signifie qu'il n'est pas une copie non autorisée, une réplique ou un substitut du produit fabriqué par le fabricant d'origine de l'équipement dont le nom est inscrit sur le matériel.

Les appareils remis en état ou réusinés ne sont pas acceptés.

Q11. TPSGC permettra-t-il aux fournisseurs de proposer un produit contenant des pièces nouvellement remises en état?

R11. La section 2 des conditions générales supplémentaires 4001 02 (2010-01-11) – Matériel neuf exigé sera modifiée de sorte que les pièces servant à l'exécution des services d'entretien du matériel peuvent être des pièces remises à neuf, du moment qu'elles sont certifiées comme étant de « qualité équivalente » à du nouveau matériel. Voir la révision n° 2.

Q11. Page 22 de l'annexe A : « Doit pouvoir reconnaître le texte dans un fichier .pdf (balises) et produire automatiquement les instructions d'impression (étiquetage de tâche) requises pour lancer l'impression et les caractéristiques de finition, par exemple des sous-ensembles dont la longueur des pages est variable, etc. ». Quelles(s) application(s) utilisez-vous pour créer les fichiers et quels formats de fichier pouvez-vous créer pour l'application? Cette application est-elle conforme au format JDF/JMF?

R12. Statistique Canada se sert actuellement d'un logiciel produit par une tierce partie ayant pour nom B2B Smart PDF. Ce logiciel permet à l'opérateur de contrôler le texte, d'établir les règles d'interface graphique de SmartPDF Printware, de diviser des fichiers .pdf de manière intelligente, de créer des sous-ensembles de longueur variable aux fins de finition et de désigner automatiquement des pages particulières à imprimer sur des feuilles de diverses tailles.

Q13. Page 20 de l'annexe A : « Les deux imprimantes doivent offrir les mêmes caractéristiques et les mêmes capacités ». Cela signifie-t-il que les deux imprimantes doivent être configurées de manière à avoir des capacités identiques en ce qui concerne l'approvisionnement de papier, l'assemblage et la finition?

R13. Oui.

Q14. Page 20 de 35 : « Doit imprimer à haute résolution à au moins 600 x 600 ppp avec gris de 8 bits ». Les appareils proposés pourraient fonctionner au moyen de la technologie DEL et ainsi ne pas mesurer la profondeur de bit par 8. La qualité du produit est cependant égale ou supérieure à celle offerte par la technologie laser, 600 x 600 ppp avec gris de 8 bits. Ainsi, TPSGC changera-t-il la mention concernant la capacité de 600 x 600 ppp et éliminer l'exigence relative aux 8 bits?

R14. Cette technologie est acceptable, l'exigence relative aux 8 bits sera retirée. Voir la révision n° 3.

MODIFICATIONS

Modification 1

1. Nous prolongeons la date de clôture de la DOC jusqu'au 24 juillet 2013.

À la page 1, L'invitation prend fin,

Remplacer: 2013-07-17 à 2:00 PM Pacific Standard Time (PST)

Solicitation No. - N° de l'invitation

45045-130009/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

45045-130009

Amd. No. - N° de la modif.

002

File No. - N° du dossier

VAN-3-36047

Buyer ID - Id de l'acheteur

van577

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Par: 2013-07-24 à 2:00 PM Pacific Standard Time (PST)

Modification 2

À les conditions générales supplémentaires 4001 02 (2010-01-11) Matériel neuf

Insérer:

Les pièces servant à l'exécution des services d'entretien du matériel peuvent être des pièces remises à neuf, du moment qu'elles sont certifiées comme étant de « qualité équivalente » à du nouveau matériel

Modification 3

À annexe A,

Remplacer:

| | | | |
|--|---|--|--|
| | Doit imprimer à haute résolution à au moins 600 x 600 ppp avec gris de 8 bits | | |
|--|---|--|--|

Par:

| | | | |
|--|---|--|--|
| | Doit imprimer à haute résolution à au moins 600 x 600 ppp | | |
|--|---|--|--|

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS ET CONDITIONS DE LA DDP RESTENT INCHANGÉES.